## ANNEXE 2 : SIGNATAIRES (min. 3 par dossier de candidature)

	D	7
4		<b>A</b>
1	<b>10</b> 0	
		<b>y</b>

## 8 MARS 2026 - ELECTION À LA MUNICIPALITE (1er tour)

COMMUNE: Yvonand

4	élections communales générales 2026
	Canton de Vaud

<b>DENOMINATION DE LA LISTE:</b>		

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	<b>Domicile</b> (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par au moins trois membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.